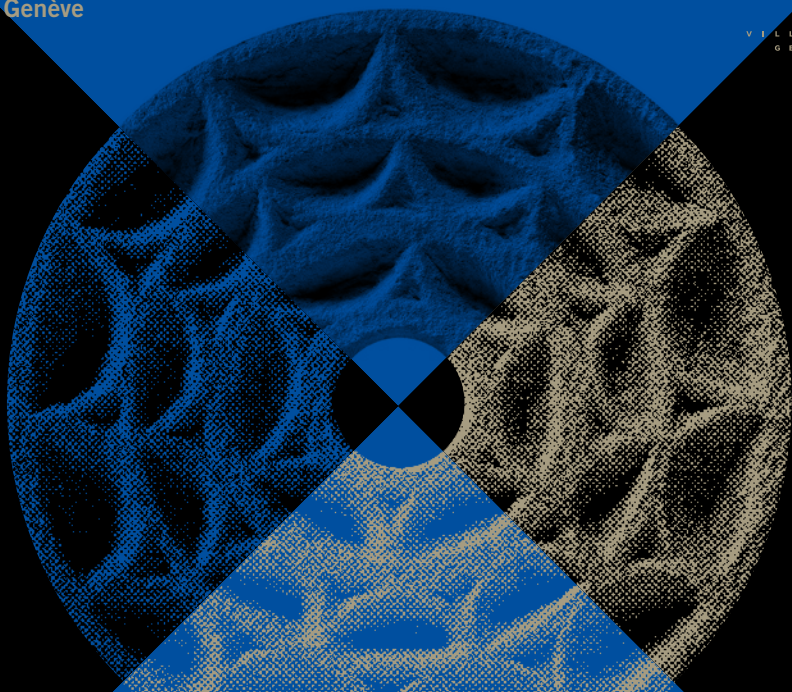


Un musée
Ville de Genève

geneve.ch



PATRIMOINE EN PÉRIL

5 OCTOBRE 2024 — 9 FÉVRIER 2025, GENÈVE

MUSÉE

D'ART

D'HISTOIRE

PATRIMOINE EN PÉRIL

5 OCTOBRE 2024 — 9 FÉVRIER 2025

La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée il y a 70 ans à La Haye – ratifiée par la Suisse en 1962 – est le premier traité multilatéral exclusivement dédié à la protection des biens culturels.

Bien qu'enrichi de nouvelles règles depuis 1954, le droit international reste parfois impuissant à garantir la préservation du patrimoine mondial. Ainsi l'histoire récente a vu conflits et pillages causer des destructions sans précédent. À ces actions délibérées s'ajoutent des catastrophes naturelles ou accidentelles, tels les incendies.

Quelle est la part de responsabilité des musées face à ces menaces et comment assument-ils la mission fondamentale qu'est la protection du patrimoine culturel? La sélection d'œuvres proposée éclaire tant la sauvegarde que le Musée d'art et d'histoire se doit d'assurer de ses collections que son rôle de refuge pour des pièces confiées temporairement par des pays tiers en guerre ou victimes de pillages.

PATRIMONY IN PERIL

5 OCTOBER 2024 — 9 FEBRUARY 2025

The Convention that protects cultural property during armed conflict, which was signed seventy years ago in The Hague – and ratified by Switzerland in 1962 – was the first multilateral treaty exclusively dedicated to the protection of cultural heritage.

Even though it has been enhanced by new regulations since 1954, the power of international law continues at times to be ineffective in ensuring the preservation of the world's cultural heritage. As such, recent conflicts and pillaging has caused unprecedented destruction. What's more, natural and accidental catastrophes, like fires, come on top of deliberate harm.

What is the museum's responsibility in the face of such threats and how does it take on its fundamental mission to protect cultural heritage? This selection of presented artwork sheds light on how the Musée d'Art et d'Histoire keeps its collections safe and on its role as a place of refuge for pieces temporarily entrusted by other countries at war and subjected to pillaging.

INAUGURATION

Samedi **5 octobre** 2024,
à 11h30

Discours officiel suivi d'une
réception offerte par le Conseil
administratif de la Ville de
Genève

JOURNÉE D'ÉTUDES

Mercredi **22 janvier** 2025
Protection des biens culturels
Avec le Centre du droit de l'art
de l'Université de Genève
Auditorium du MAH

INFORMATIONS PRATIQUES

Programme complet sur
mahmah.ch

Horaires

Du mardi au dimanche,
de 11h à 18h
Les jeudis, de 12h à 21h

Prix libre

Libre appréciation par le public
du montant qu'il souhaite payer
pour sa visite en fonction de son
budget et de sa satisfaction.

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE
RUE CHARLES-GALLAND 2
CH-1206 GENÈVE
+41(0)22 418 26 00

MAHMAH.CH

   MAHGENEVE